

Intergroup
SUSTAINABLE HUNTING, BIODIVERSITY & COUNTRYSIDE ACTIVITIES
Intergroupe
CHASSE DURABLE, BIODIVERSITÉ & ACTIVITÉS RURALES
Intergruppe
NACHHALTIGE JAGD, BIODIVERSITÄT & LÄNDLICHE AKTIVITÄTEN
Intergruppo
CACCIA SOSTENIBILE, BIODIVERSITÀ & ATTIVITÀ RURALI
Intergrupo
CAZA SOSTENIBLE, BIODIVERSIDAD & ACTIVIDADES RURALES

Réunion du 15.03.2006
L'Influenza Aviaire et la Conservation des Oiseaux Sauvages

Députés

BACO, Peter (NI, Sk)	KLAB, Christa (PPE-DE, De)
BERLATO, Sergio (UEN, It)	LEHTINEN, Lasse (PSE, Fin)
CASTIGLIONE, Guiseppe (PPE-DE, It)	MATHIEU, Véronique (PPE-DE, Fr)
DESS, Albert (PPE-DE, De)	MUSCAT, Joseph (PSE, Mt)
DIAZ de MERA, Agustín (EPP-ED, Es)	NAVARRO, Robert (PSE, Fr)
EBNER, Michl (PPE-DE, It)	PARISH, Neil (PPE-DE, UK)
GOEPEL, Lutz (PPE-DE, De)	PIEPER, Markus (PP-DE, De)
de GRANDES, Louis (PPE-DE, Es)	SCHIERHUBER, Agnes (PPE-DE, At)
GOLIK, Bogdan (PES, Pl)	SEEBER, Richard (PPE-DE, At)
HELMER, Roger (NI, UK)	STURDY, Robert (PPE-DE, UK)

Représentés

BUSUTTIL, Simon (PPE-DE, Mt)	SOMMER, Renate (PPE-DE, De)
FLORENZ, Karl-Heinz (PPE-DE, De)	

Excusés

FRIEDRICH, Ingo (PPE-DE, De)	LULLING, Astrid (PPE-DE, Lux)
GALA, Milan (PPE-DE, Sk)	WATSON, Graham (ALDE, UK)

Commission

van GOETHEM, Bernard (Directeur DG SANCO)	O'BRIAIN, Michael (Policy Officer GD ENV)
KYPRIANOU, Markos (Commissaire à la Santé publique et à la protection des consommateurs)	

Experts/Observateurs

BAUER, Françoise (CdE)	LASEN DIAZ, Carolina (CdE)
BANA, Giovanni (FACE It)	LEBERSORGER, Peter (FACE At)
CARETTA, Maria Christina (CONFAVI)	ORUSA, Ricardo (CORMAS)
COKAYNE, Mark (BASC)	de TURCKHEIM, Gilbert (FACE)
GIRARD, Ronan (ELO)	von WÜLFING, Goddert (DJV)
HOGGARTH, Tim (FACE UK)	

Assistants

CORDINA, Elaine (S. BUSUTTIL)
DAGEN, Julia (K.-H. FLORENZ)
GRÜNDEL, Sarah (R. SOMMER)
MORSELLI, Lorenzo (R.NAVARRO)
NOTDURFTER Christian (M. EBNER)
OULÈS, Florence (V. MATHIEU)
UNTERKOFLENER, Myriam (M. EBNER)

Secrétariat

ESPÁRRAGO, Manuel (FACE)
LECOCQ, Yves (FACE)
von STEYNITZ, Max (FACE)

1. Remarques préliminaires et Introduction

M. EBNER, Président-Coordinateur de l'Intergroupe, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les Députés présents ou représentés ainsi qu'aux intervenants, experts et invités. Il souhaite en particulier la bienvenue au Commissaire à la Santé et à la Protection des Consommateurs, M. KYPRIANOU, qui a volontiers accepté l'invitation pour parler de la situation actuelle sur l'Influenza Aviaire (IA) à cette réunion de l'Intergroupe.

2. Mesures prises par la Commission pour l'Influenza Aviaire et les oiseaux sauvages (Commissaire KYPRIANOU)

La présidence de la réunion est ensuite passée au Vice-président de l'Intergroupe, le Député R. STURDY, qui souhaite la bienvenue aux intervenants et aux hauts représentants de la Commission présents, en particulier au Commissaire M. KYPRIANOU. Pour commencer, R. STURDY exprime ses inquiétudes sur le fait que, à l'heure actuelle, personne ne peut prouver l'influence que l'AI aura, pas seulement sur la chasse, mais tout particulièrement sur la population entière d'oiseaux sauvages dans l'UE. Cela le préoccupe beaucoup que les gens comprennent les conséquences de l'Influenza Aviaire sur les oiseaux chassables, autant que sur les espèces menacées. Il mentionne que selon des rapports officiels, de nombreux Etats membres de l'UE et de pays environnants ne sont pas préparés pour l'IA.

Après ceci il cède la parole à M. KYPRIANOU, qui commence son discours en détaillant ses inquiétudes pour les politiques concernées dans le domaine de la santé publique et animale, de l'environnement ou encore de la conservation des oiseaux sauvages. Il dresse un tableau général de la situation actuelle dans l'UE. Sur base de la migration imminente des oiseaux ayant pour conséquence l'arrivée du virus sur les territoires européens, l'UE a entrepris le renforcement des mesures de protection nécessaires, à savoir l'observation et les systèmes de « reporting » pour les volailles et les oiseaux sauvages. Les Règlements adoptés, qui sont basés sur le niveau de risque, s'appliquent à tous les Etats membres. Cependant, ils diffèrent dans la manière dont ils sont mis en application dans les régions, selon les circonstances qui s'imposent localement. Dans l'UE, l'avantage est que le virus a déjà été découvert de telle manière que les entreprises commerciales de volaille étaient prévenues, ce qui signifie que les mesures protectrices ont eu un impact. Concernant le sujet des vaccinations, il confirme les avantages et les inconvénients de cette mesure. Dans la législation précédente, ils auraient été approuvés comme mesures d'urgence. La nouvelle législation permet aussi d'introduire les vaccins comme mesures préventives, cependant seulement s'ils sont accompagnés d'autres mesures d'endiguement, car leur utilisation comme mesure unique est loin d'être aussi efficace qu'on le croit. A l'heure actuelle, la France et les Pays-Bas se préparent à entreprendre ces vaccinations. Ces deux pays pourraient être vus comme des projets pilotes quant à l'efficacité du vaccin, cependant les deux autorisations seraient accompagnées de contrôles stricts car les animaux peuvent toujours transmettre le virus, malgré le vaccin.

Ensuite, il a évoqué les difficultés en Afrique. Dans les pays africains, il y a de très pauvres infrastructures et dans l'éventualité où le virus deviendrait endémique, il y aurait le danger que ça devienne une menace constante ou une source d'infection pour les oiseaux migrateurs qui émigrent en ou vers l'UE.

Actuellement, on connaît relativement peu de choses sur le virus IA, de telle sorte que la Commission essaie d'en apprendre le plus à ce sujet, à travers différentes mesures qui sont financées. Il n'est pas envisageable d'éradiquer le virus en tuant tous les oiseaux sauvages - en revanche, il est important d'encourager la protection, le monitoring et les mesures préventives, en particulier pour éviter la transmission à la volaille. Pour ce programme qui sera aussi mis en œuvre dans les pays en voie de développement, la Commission donne une subvention de 100 millions d'euros et les Etats membres donnent une contribution de 114 millions d'euros en plus.

Sur le sujet de la chasse, il a fait savoir que le *Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale* a confirmé qu'une interdiction de la chasse aux oiseaux est complètement inutile. Le Commissaire a insisté à nouveau qu'on puisse comprendre les raisons (notamment ne pas déranger l'équilibre naturel) pour lesquelles il peut y avoir des interdictions de chasse par périodes dans les zones de protection et de surveillance. Il existe certaines restrictions concernant l'utilisation des appelants et il y a des inspections spéciales dans le domaine de l'élevage des oiseaux gibier.

L. de GRANDES fait référence aux effets économiques de l'IA sur le secteur de la chasse. L'IA a causé de nombreuses pertes en Espagne, notamment dans le domaine d'élevage intensif des perdrix rouges, qui ne sont pas faciles à confiner à l'intérieur. En outre, les compagnies d'assurances refusent de couvrir tous déficits financiers. A ce propos, il demande que des mesures arbitraires ne soient pas appliquées dans ce secteur pour le moment.

M. KYPRIANOU répond que bien qu'il y ait généralement des réglementations de l'UE valides, celles-ci dépendent des conditions locales et du niveau de risque dans l'endroit concerné. En ce moment, au sein du Comité permanent, il y a une discussion sur le problème spécifique de garantir que les oiseaux sauvages élevés pour la chasse ne soient pas infectés. Comme c'est le début de la migration des oiseaux et l'Espagne était un des premiers pays touchés, des contacts étroits sont entretenus avec les autorités espagnoles. Il mentionne encore une fois la coopération avec les organisations de chasse, qui ont apporté une contribution au monitoring très utile pour pouvoir observer toutes irrégularités et en faire un compte-rendu.

R. SEEBER demande si la transmission du virus à différents types de mammifères est possible et jusqu'à quel point la Commission a envisagé de faire des paiements en dédommagement aux fermiers qui ont des volailles.

V. MATHIEU voudrait savoir si en cas de propagation de l'IA il y aurait une interdiction totale de la chasse ou si l'extermination des oiseaux migrateurs est concevable. En outre, il voudrait en savoir plus sur le déploiement des chiens de chasse dans ce cas de figure.

M. EBNER demande depuis combien de temps l'existence du virus est connue. De plus, il se souvient que le PE avait approuvé à l'unanimité le rapport PARISH de décembre 2005, dans lequel les organisations de chasse et les chasseurs sur le critère de leur présence, devraient être inclus dans le monitoring des terres. Il voudrait savoir jusqu'à quel point la Commission a tenu compte des suggestions du PE.

R. STURDY demande s'il y a un lien ou une similarité entre le virus H5N1 et l'Influenza espagnole.

M. KYPRIANOU explique encore une fois que le système de surveillance en place dans l'UE toute entière s'est avéré comme la mesure adéquate; personne n'aurait pu prévoir un hiver aussi rude dans l'Est, provoquant la migration des cygnes vers l'Europe de l'Ouest, au départ du Danube Delta. La migration des oiseaux au printemps a engendré de nouvelles inquiétudes sur les oiseaux qui migrent d'autres régions de l'Europe, rendant la propagation du virus possible. Par conséquent, les mesures de surveillance devraient être étendues.

Concernant la transmission aux mammifères, il n'était pas surpris par le cas unique en Allemagne qu'il connaissait déjà montrant la prédisposition au virus comme on l'avait vu dans l'infection des tigres nourris avec des poulets en Thaïlande. Grâce à l'interdiction de la chasse dans la zone de surveillance de 3km et de 10km, les chiens de chasse aussi bien que les humains seront protégés. Tant que la recherche d'informations supplémentaires sur le virus continue, on ne devrait enregistrer aucune propagation et quelques contraintes en dehors des deux zones devraient être mises en place. Les associations de chasse, comme d'autres, devraient être incluses comme partenaires pour le monitoring des irruptions, l'augmentation des taux de mortalité, etc...comme il l'a été confirmé officiellement.

Pour «l'Influenza espagnole », il a confirmé qu'il s'agit d'une forme d'influenza, mais qui n'est pas liée au virus actuel H5N1 et les circonstances autour des deux virus ne sont pas comparables. Bien que sa sphère de responsabilités couvre les coûts du monitoring et les mesures de protection, la question du soutien des entreprises de volailles par le biais de paiements de dédommagements relève des fonctions du Commissaire à l'Agriculture M. FISCHER-BOEL.

Il a été promis que dans certains cas les Etats membres pourraient demander une aide financière, par exemple lorsque le public est affecté. Cela sera traité avec complaisance.

3. L'Influenza Aviaire et la Conservation des Oiseaux Sauvages selon le point de vue de DG ENV (M. O'BRIAIN)

M. O'BRIAIN a mentionné que la tâche de son département est d'apporter leur soutien avec les informations et données ornithologiques les plus fiables possible.

Depuis Septembre de l'année dernière, DG ENV a travaillé étroitement avec la DG SANCO, comme le problème de AT concerne un certain nombre de différents domaines d'expertise.

Il confirme que c'est devenu évident, entre-temps, que les oiseaux migrateurs propagent le virus. C'est une menace pour la conservation des animaux sauvages qui doit être prise très sérieusement. Il y a eu la confirmation que déjà 5% de la population de l'oie à tête barrée a été éradiquée. Cela montre que le virus peut avoir un effet significatif sur les populations d'oiseaux. Le fait que ce sujet ait trouvé sa place à l'ordre du jour mondial, est l'illustration des différents débats en projet des différentes organisations mondiales, telles que la Convention pour la Diversité Biologique ou la réunion de la Commission des Oiseaux Migratoires à Nairobi. A la fin de l'année dernière, il fut conclu un accord avec *Wetlands International* et *EURING* pour obtenir les données ornithologiques les plus fiables possibles sur l'IA et les oiseaux migratoires, aussi bien que leurs parcours migratoire dans l'Europe et autour de l'Europe. Elles sont en contact avec les organisations nationales respectives et peuvent ainsi faciliter un échange international et s'engager dans une étroite coopération avec les autorités vétérinaires responsables de la gestion de l'IA.

Au sujet de la chasse, il indique clairement que sur la base de la Directive «Oiseaux », il y a un droit de chasse évident, basé sur la loi nationale. Il a donc fait référence à l'argumentation du Commissaire KYPRIANOU. Ce qui pourrait provoquer des frayeurs cependant, c'est l'élimination arbitraire des animaux sauvages comme mesure de précaution. Ceci est mentionné à cause de rumeurs à ce sujet en provenance de régions de Grèce et de Belgique. Il rappelle que toutes les espèces d'oiseaux sauvages sont protégées par la Directive «Oiseaux » et qu'elles ne peuvent être réduites que dans certaines conditions d'exception. En accord avec cette condition, le retrait des oiseaux sauvages sur la base de mesures de précaution est strictement refusé.

Finalement, il explique que DG ENV va continuer à travailler de très près avec les services concernés de la Commission et que le monitoring et la collecte de données ornithologiques vont être poursuivis intensément, comme en ce moment on accorde pas suffisamment d'attention à la collecte d'informations scientifiques.

R. STURDY souligne le fait qu'aucun chasseur responsable ne tire de façon aléatoire et que les chasseurs sont fortement opposés à toute réduction "préventive" des effectifs d'oiseaux sauvages, une idée fondée sur le principe de la peur ayant été suggérée par certains secteurs.

T. HOGGARTH demande quelles sont les dernières nouvelles sur le sujet de la vaccination. Comme des oiseaux déjà infectés puis vaccinés par la suite peuvent toujours transmettre le virus, des discussions sont actuellement en cours en Angleterre pour déterminer si, dans ces cas-là toute la volaille dans la région affectée devrait être abattue pour raison d'urgence.

N. PARISH fait référence à la durée de vie souvent limitée de la volaille domestique, ce qui soulève la question de l'utilisation de la vaccination. En outre, il voudrait savoir jusqu'à quel point la Commission est efficace dans l'observation et la recherche de changements évidents dans le trajet des oiseaux migrateurs, puisque après tout, par rapport au changement de climat, ces trajets ne peuvent plus être connus à l'avance.

B. van GOETHEM confirme que, malgré la vaccination, le virus peut être transmis par la volaille. Deux vaccins sont nécessaires et ils coûtent plus chers que la volaille elle-même. Les deux projets pilotes de vaccination sont en cours, pour le premier aux Pays-Bas et le deuxième débuté ici mais est maintenant dirigé par le département français et on espère qu'ils donneront une vue d'ensemble détaillée de l'efficacité de tels vaccins. Si l'on se base sur l'exemple de la transmission du virus à un mammifère en Asie, ce n'était pas une surprise pour la Commission qu'un cas pareil se passe dans l'UE. Du moment que de tels cas se produisent dans les zones protégées, alors ils ne posent pas de réel danger pour les êtres humains. Il insiste sur le fait qu'on peut définitivement prévoir des prochains cas de l'IA, même ceux qui peuvent être attribués à la migration imminente des oiseaux au printemps, même s'il faut supposer que c'est très probable.

M. O'BRIAIN affirme que la DG SANCO avait déjà rassemblé un grand nombre de données concernant les routes migratoires des oiseaux. Cependant, celles-ci sont d'une certaine façon simplifiées étant donné que d'autres changements encore sont difficiles à prévoir. Il dit clairement qu'il y aura une coopération très étroite et que les données seront rassemblées de façon continue, afin que les résultats ornithologiques puissent mener à une enquête encore plus poussée des développements futurs.

A la fin du débat, Y. LECOCQ éclaircit le point que les chasseurs sont concernés de plusieurs façons. D'abord, parce qu'ils sont les premiers à entrer en contact avec des oiseaux morts (et ils doivent donc être bien informés sur le virus), ensuite, parce que des restrictions sans fondement sur la pratique de la chasse pourraient être mises en œuvre et enfin parce que la chasse pourrait ne plus être possible à cause de l'extermination potentielle de la population causée par un virus. Il réitère encore une fois que la FACE ne soutient pas l'extermination des oiseaux sauvages et souligne que la surveillance faite par les chasseurs fait partie de la solution et non du problème. Il insiste sur le rôle de la communauté européenne dans la surveillance sur le terrain de la situation de l'IA et souligne à nouveau qu'une réduction ou une interdiction de la chasse sans arguments convaincants peut rompre le thermomètre sanitaire de la faune sauvage.

Lors de la fermeture de la réunion, R. STURDY suggère que vu le grand intérêt porté au sujet, l'Intergroupe soit tenu à jour en automne.

4. Divers

Aucun thème n'est soulevé sous ce point de l'ordre du jour.

5. Prochaine Réunion

La prochaine portera sur le thème général de la ruralité. Les Membres seront informés de la date de la réunion en temps voulu.

R. STURDY remercie tous les locuteurs et participants for leur participation active et clôture la réunion.

Max von STEYNITZ
Public Affairs Assistant